



CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 septembre 2016

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présents à l'ouverture de la séance: 30**

**Francis Adolphe**

M. Serge Andrieu – Mme Yvette Guiou – Mme Agnès Moisson - M. Franck Dupas  
Mme Pauline Dréano - M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas  
M. Bruno Gandon – Mme Peggy Bertolucci (**Adjoint au Maire**)  
Mme Christiane Marchello-Nizia - M. Gérard Rolland - M. Jean-François Sénac  
Mme Jacqueline Renou – M. Robert Arnoux - Mme Claudine Mora  
Mme Hellène Cabassy - M. Jean-Pierre Cavin - M. Michel Blanchard  
M. Angelo Maccagnan – Mme Karine Guez - M. Joël Botreau - Mme Nadia Bida  
Mme Jeanne Yvan - M. Hervé De Lépinau - M. Julien Langard -  
Mme Marie-Véronique Thomas De Maleville – M.  
Antoine Laval - M. Patrick Jaillard -- Madame  
Véronique Mencarelli  
(**Conseillers Municipaux**)

**Absents Excuses :**

M. Bernard Bossan - procuration à Mme Yvette Guiou  
M. Alain Défossé  
Mme Marie-Françoise Borne – procuration à M. Laval

**Absents :**

Mme Marguerite-Marie Bevillard  
M. Tanguy Vernay

**Entrées et Sorties :**

Mme Marguerite-Marie Bevillard entre pendant les débats sur le rapport 5  
Madame Balas sort pendant la présentation du rapport 22 et rentre après le vote du rapport 22

**ORDRE DU JOUR**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**PV de la séance précédente : Adopté à l'unanimité**

<p><b>RAPPORT N° :1</b> <b>DAF –</b> <b>M. GANDON</b></p>	<p>GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE GRAND AVIGNON RESIDENCE (OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GRAND AVIGNON) ACQUISITION AMELIORATION DE 8 LOGEMENTS OPERATION « HALLES ET ARCHIER » Présents : 30 Procurations : 2 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la garantie d'emprunt à Grand Delta Résidence, pour l'acquisition et l'amélioration de 8 logements situés 17 rue des Halles. La garantie d'emprunt est accordée à hauteur de 10% (dix pour cent) pour le remboursement des prêts PLUS et PLAI d'un montant total de 975.163 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
---	---

<p><b>RAPPORT N° :2</b>  <b>DAF –</b>  <b>M. GANDON</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE          GRAND DELTA HABITAT          CONSTRUCTION DE 35 LOGEMENTS COLLECTIFS POUR          L'OPERATION « ILOT MOUTON »</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 30 Procurations : 2</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la garantie d'emprunt à Grand Delta Habitat, pour la construction de 35 collectifs situés des Versins, rue du Mouton, rue du Plan de Porte d'Orange. La garantie d'emprunt est accordée à hauteur de 10% (dix pour cent) pour le remboursement des prêts PLUS et PLAI d'un montant total de 3.263.868€ souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p style="text-align: center;"><i>Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi), et          4 Contre ( Carpentras Bleu marine)</i></p>																																																	
<p><b>RAPPORT N° :3</b>  <b>DRH –</b>  <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE          TRANSFERT DU PERSONNEL LIE A L'EXTENSION DE LA          DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE EN MATIERE          D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 30 Procurations : 2</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le transfert de personnel lié à l'extension de la définition de l'intérêt communautaire en matière d'accueil de la petite enfance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit :</p> <table border="1" data-bbox="544 981 1423 1977"> <thead> <tr> <th>Grade</th> <th>Type</th> <th>Quotité</th> <th>Nombre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Adjoint administratif 2ème cl.</td> <td>Permanent</td> <td>18h45/sem</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Non-permanent</td> <td>TC</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Adjoint technique 1ère cl.</td> <td>Permanent</td> <td>TC</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Adjoint technique 2ème cl.</td> <td>Permanent</td> <td>TC</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Non-permanent</td> <td>TC</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Adjoint technique principal 2ème cl.</td> <td>Permanent</td> <td>TC</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Auxiliaire de puériculture 1ère cl.</td> <td>Permanent</td> <td>TC</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Auxiliaire de puériculture principal 1ère cl.</td> <td>Permanent</td> <td>TC</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Auxiliaire de puériculture principal 2ème cl.</td> <td>Permanent</td> <td>TC</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Educateur de jeunes enfants</td> <td>Permanent</td> <td>TC</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Non-permanent</td> <td>TC</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Educateur principal de jeunes enfants</td> <td>Permanent</td> <td>TC</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>	Grade	Type	Quotité	Nombre	Adjoint administratif 2ème cl.	Permanent	18h45/sem	1	Non-permanent	TC	1	Adjoint technique 1ère cl.	Permanent	TC	4	Adjoint technique 2ème cl.	Permanent	TC	13	Non-permanent	TC	3	Adjoint technique principal 2ème cl.	Permanent	TC	2	Auxiliaire de puériculture 1ère cl.	Permanent	TC	10	Auxiliaire de puériculture principal 1ère cl.	Permanent	TC	6	Auxiliaire de puériculture principal 2ème cl.	Permanent	TC	10	Educateur de jeunes enfants	Permanent	TC	5	Non-permanent	TC	1	Educateur principal de jeunes enfants	Permanent	TC	1
Grade	Type	Quotité	Nombre																																															
Adjoint administratif 2ème cl.	Permanent	18h45/sem	1																																															
	Non-permanent	TC	1																																															
Adjoint technique 1ère cl.	Permanent	TC	4																																															
Adjoint technique 2ème cl.	Permanent	TC	13																																															
	Non-permanent	TC	3																																															
Adjoint technique principal 2ème cl.	Permanent	TC	2																																															
Auxiliaire de puériculture 1ère cl.	Permanent	TC	10																																															
Auxiliaire de puériculture principal 1ère cl.	Permanent	TC	6																																															
Auxiliaire de puériculture principal 2ème cl.	Permanent	TC	10																																															
Educateur de jeunes enfants	Permanent	TC	5																																															
	Non-permanent	TC	1																																															
Educateur principal de jeunes enfants	Permanent	TC	1																																															

	<table border="1"> <tr> <td>Puéricultrice cadre de santé</td> <td>Permanent</td> <td>TC</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Puéricultrice hors-classe</td> <td>Permanent</td> <td>TC</td> <td>1</td> </tr> </table>	Puéricultrice cadre de santé	Permanent	TC	1	Puéricultrice hors-classe	Permanent	TC	1
Puéricultrice cadre de santé	Permanent	TC	1						
Puéricultrice hors-classe	Permanent	TC	1						
	<p>et à autorisé la régularisation du tableau des effectifs par la suppression des postes correspondants <i>Adopté à l'unanimité</i></p>								
<b>RAPPORT N° :4</b> <b>DRH –</b> <b>M. LE MAIRE</b>	<p style="text-align: center;"><b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b>  Présents : 30 Procurations : 2</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la modification du tableau des effectifs tel que :</p> <p><u>Filière animation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- animateur TNC 22,91h/35h <span style="float: right;">2 postes</span></li> <li>- animateur TNC 24,55h/35h <span style="float: right;">4 postes</span></li> <li>- animateur TNC 26,18h/35h <span style="float: right;">1 poste</span></li> <li>- adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe TNC 22,91h/35h <span style="float: right;">1 poste</span></li> </ul> <p><i>Les quotités horaires correspondent à des quotités annualisées de temps de travail adapté au calendrier scolaire.</i></p> <p><u>Filière culturelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistant d'enseignement artistique TNC 10h/20h <span style="float: right;">1 poste</span></li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Adopté à l'unanimité</i></p>								
<b>RAPPORT N° :5</b> <b>DRH –</b> <b>M. ANDRIEU</b>	<p style="text-align: center;"><b>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE</b>  <b>REDEFINITION DU POSTE DE CHEF DE PROJET PNRQAD</b>  <b>(PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES</b>  <b>QUARTIERS ANCIENS DEGRADES)</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 30 Procurations : 2</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la redéfinition du poste de Chef de Projet PNRQAD, ainsi que la modification du tableau des effectifs en conséquence, afin de permettre de solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles pour le financement de ce poste.</p> <p><i>Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi), et 4 Abstentions ( Carpentras Bleu marine)</i></p>								
<b>RAPPORT N° :6</b> <b>SFM –</b> <b>MME GUEZ</b>	<p style="text-align: center;"><b>DEROGATION MUNICIPALE A LA REGLE DU REPOS</b>  <b>DOMINICAL DES SALARIES DES COMMERCES DE DETAIL –</b>  <b>FIXATION DE LA LISTE DES DIMANCHES DE L'ANNEE 2017</b>  <b>POUVANT ETRE TRAVAILLES</b>  <b>AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 31 Procurations : 2</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la liste des dimanches pour l'année 2017 durant lesquels l'ensemble des commerces de détail implantés sur le territoire de la Ville de Carpentras sera autorisé à déroger au principe du repos dominical des salariés, tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dimanche 15 janvier 2017 (premier dimanche suivant l'ouverture de la période des soldes d'hiver)</li> <li>- dimanche 2 juillet 2017 (premier dimanche suivant l'ouverture de la période des soldes d'été)</li> <li>- dimanches 10, 17 et 24 décembre 2017 (fêtes de fin d'année)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Adopté à l'unanimité</i></p>								

<p><b>RAPPORT N° :7</b>  <b>DAC –</b>  <b>MME DREANO</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CARTE JEUNES VILLE DE CARPENTRAS</b>  <b>TARIFS DES ATELIERS DE</b>  <b>PRATIQUE ARTISTIQUE MUNICIPAUX 2016-2017</b>  Présents : 31 Procurations : 2  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a fixé le tarif carte jeunes des ateliers de pratique artistique municipaux tel que :</p> <table border="1" data-bbox="531 481 1434 786"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Cotisation Trimestrielle Enfant et Tarif Réduit</th> <th colspan="3">Cotisation Trimestrielle Adulte</th> </tr> <tr> <th>Carpentras</th> <th>Cove</th> <th>Extérieur</th> <th>Carpentras</th> <th>Cove</th> <th>Extérieur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tarif Normal</td> <td>87,50 €</td> <td>105,00 €</td> <td>125,00 €</td> <td>117,00 €</td> <td>141,00 €</td> <td>167,00 €</td> </tr> <tr> <td>Tarif Carte Jeunes (- 10%)</td> <td>78,75 €</td> <td>94,50 €</td> <td>112,50 €</td> <td>105,30 €</td> <td>126,90 €</td> <td>150,30 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><i>Adopté à l'unanimité</i></p>		Cotisation Trimestrielle Enfant et Tarif Réduit			Cotisation Trimestrielle Adulte			Carpentras	Cove	Extérieur	Carpentras	Cove	Extérieur	Tarif Normal	87,50 €	105,00 €	125,00 €	117,00 €	141,00 €	167,00 €	Tarif Carte Jeunes (- 10%)	78,75 €	94,50 €	112,50 €	105,30 €	126,90 €	150,30 €
	Cotisation Trimestrielle Enfant et Tarif Réduit			Cotisation Trimestrielle Adulte																								
	Carpentras	Cove	Extérieur	Carpentras	Cove	Extérieur																						
Tarif Normal	87,50 €	105,00 €	125,00 €	117,00 €	141,00 €	167,00 €																						
Tarif Carte Jeunes (- 10%)	78,75 €	94,50 €	112,50 €	105,30 €	126,90 €	150,30 €																						
<p><b>RAPPORT N° :8</b>  <b>SBM –</b>  <b>MME DREANO</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>PARTICIPATION A LA CONSERVATION PARTAGEE DES</b>  <b>OUVRAGES DE LITTERATURE JEUNESSE EN REGION PACA</b>  Présents : 31 Procurations : 2  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la participation de la commune de Carpentras au projet de conservation partagée des ouvrages de littérature jeunesse au titre de « Bibliothèque participante », ainsi que la signature de la convention y afférente avec l'Agence Régionale du livre PACA.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																											
<p><b>RAPPORT N° :9</b>  <b>SBM –</b>  <b>MME DREANO</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>ATELIERS D'INGUIMBERT 2016-2017</b>  Présents : 31 Procurations : 2  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté le projet des ateliers d'Inguibert pour l'année 2016-2017, et adopté le principe de gratuité de la participation à ces ateliers à auteur de 10 places pour 31 semaines de cours.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																											
<p><b>RAPPORT N° :10</b>  <b>PRST</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>PRESENTATION DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE</b>  <b>SERVICE PUBLIC</b>  <b>ORGANISATION DE FOIRES AUX PUCES ET A LA BROCANTE</b>  <b>EXPLOITATION ET GESTION DE LA</b>  <b>FOURRIERE MUNICIPALE</b>  <b>GESTION DU CAMPING MUNICIPAL</b>  Présents : 31 Procurations : 2  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport des délégués de service public pour les l'organisation de foires aux puces et à la brocante, pour l'exploitation de la fourrière municipale, et pour la gestion du camping municipal pour l'année 2015  <i>A pris Acte</i></p>																											

<p><b>RAPPORT N° :11</b>  <b>SVRD –</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ENEDIS) RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT ESTHETIQUE RESEAUX ENTRANT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 8  POUR L'ANNEE 2017  Présents : 31 Procurations : 2  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention à intervenir entre la commune de Carpentras et la société ENEDIS pour le financement des projets d'amélioration esthétique des réseaux, le plafond de financement par ENEDIS étant fixé à 30000€ pour l'année 2017.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :12</b>  <b>DDLJ –</b>  <b>M. ROUX</b></p>	<p>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CARPENTRAS ET L'OFFICE HLM MISTRAL HABITAT POUR L'INSTALLATION DE CONTENEURS ENTERRES AUX SABLIERES  Présents : 31 Procurations : 2  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention à intervenir entre la commune de Carpentras et l'Office HLM Mistral Habitat, relative au financement des travaux de remplacement des bacs à ordures ménagères installés aux Sablières par six conteneurs enterrés, la maîtrise d'œuvre étant assurée par la ville, l'office contribuant financièrement aux dépenses à hauteur de 45 000 € HT.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :13</b>  <b>DDLJ –</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>FIXATION DE LOYERS ET LOCATION D'APPARTEMENTS MUNICIPAUX SIS 15 ET 35 PLACE HENRI DUNANT  Présents : 31 Procurations : 2  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a fixé les loyers des appartements municipaux sis Avenue Villemarie et Place Henri Dunant tel que :  - Appartement F2 - Bâtiment D- N° 108 : 3 077,88 Euros hors charges par an, payable d'avance par mensualités de 256,49 Euros hors charges, et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.  - Appartement F4 - Bâtiment D- N° 105 : 4 589,64 Euros hors charges par an, payable d'avance par mensualités de 382,47 Euros hors charges, et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :14</b>  <b>DDLJ –</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>FIXATION DE LOYER ET LOCATION D'UN LOGEMENT MUNICIPAL SIS 124 BOULEVARD DE LA TREILLE  Présents : 31 Procurations : 2  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a fixé les loyers du logement de type F4 sise -124 boulevard de la Treille, vacant, tel que : 4 122,36 euros hors charges par an, payable d'avance par mensualités de 343,53 euros hors charges, et ce à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016. Pour la période d'occupation du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2016, une indemnité d'occupation sans droit ni titre sera demandée pour un montant mensuel hors charges de 343,53 euros.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>

<p><b>RAPPORT N° 15</b> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>MISE A DISPOSITION ONEREUSE DE LOCAUX COMMUNAUX SIS IMMEUBLE « MAISON DE PAYS » AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT -VENAISSIN (COVE) Présents : 31 Procurations : 2 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la mise à disposition au profit de la Cove, à titre onéreux, de de locaux à usage de bureaux dans l'emprise de l'immeuble communal « Maison de Pays » <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :16</b> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE CARPENTRAS D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTREE CV N°622 SISE CHEMIN DE L'AQUEDUC APPARTENANT A MONSIEUR BLANC Présents : 31 Procurations : 2 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'acquisition d'une portion d'environ 89 m<sup>2</sup> tirée de la parcelle cadastrée CV N° 622 auprès de Monsieur Pierre BLANC au prix de 40,93 euros le m<sup>2</sup> <i>Adopté par 28 voix Pour( Vive Carpentras ; Relevons le Défi), et 5 Abstentions ( Carpentras Bleu marine)</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :17</b> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE SISE AVENUE JEAN MOULIN ET RUE GUSTAVE COURBET Présents : 31 Procurations : 2 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'engagement de la procédure d'Enquête Publique préalable au déclassement d'une portion d'une surface d'environ 27 m<sup>2</sup>, à détacher du domaine public communal, le déclassement et la désaffectation de cette surface. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :18</b> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>RETROCESSION DES IMMEUBLES VISES DANS LE BAIL EMPHYTEOTIQUE DU 23 NOVEMBRE 1982 CONCLU ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET L'OFFICE PUBLIC D'HLM DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE (DEVENU MISTRAL HABITAT) SIS RUE ARCHIER ET RUE PLAN DE LA PORTE D'ORANGE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS Présents : 31 Procurations : 2 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la rétrocession, au profit de la Commune de Carpentras à compter du 22 novembre 2016, des parcelles cadastrées CE N°1245, 1246 et 1247 visées dans le bail emphytéotique du 23 novembre 1982 sans aucune indemnisation au profit de l'Office Public d'HLM du Département de Vaucluse. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :19</b> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADES (PNRQAD) - AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADES Présents : 31 Procurations : 2 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'avenant n°2 au PNRQAD, et autorisé monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès des différents partenaires afin de financer ces opérations.</p>

	<p><i>Adopté par 28 voix Pour( Vive Carpentras ; Relevons le Défi), et 5 Abstentions ( Carpentras Bleu marine)</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :20</b> DAF – M. GANDON</p>	<p>CESSION DE PORTIONS DE TERRAINS TIRES DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES BK N°456, 484, 485 ET 907 SISES LIEU DIT TERRADOU AU PROFIT DE LA SCI DU GRAND MONTAGNE DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION DU 12 DECEMBRE 2014 Présents : 31 Procurations : 2 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la cession des parcelles communales cadastrées section BK N°456, 484, 485 et 907, sises lieu dit Terradou, au profit de la SCI du Grand Montagne, société gestionnaire des biens immobiliers des Voyages Arnaud pour un montant de 310 100 euros <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :21</b> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>DENOMINATION DE VOIES Présents : 31 Procurations : 2 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la dénomination des nouvelles voies tel que : 1-) Dans le lotissement situé sur l'avenue Kennedy, sont créées : - Rue Denis Diderot (philosophe 1713 -1784) - Impasse Charles de Montesquieu (philosophe 1689 -1755) - Impasse François-Marie Arouet (philosophe 1694-1778) - Impasse Pierre de Marivaux (dramaturge 1688-1763) - Impasse Pierre Beaumarchais (dramaturge 1732-1799) 2-) Dans le lotissement situé sur le chemin des Sablières, est créée la rue des Néfliers, en raison de l'environnement végétal (oliviers, etc..) 3-) Dans le lotissement situé sur le chemin de la Fourtrouse, sont créées : - Rue René Duplan Artiste peintre (1888-1943). - Impasse Marie Charlotte Allard Pédagogue (1890-1976) - Impasse Léopold Reynier peintre (1828-2008). <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :22</b> SCA – MME MORA</p>	<p>CIMETIERE COMMUNAL TARIFS DES CONCESSIONS TRENTENAIRES BATIES CARRE 14 - CAVEAUX 3 PLACES – NUMEROS 216 A 249 ET 261 A 270 Présents : 30 Procurations : 2 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a fixé les tarifs des Caveaux 3 places concessions trentenaires, numéro de concession 216 à 249 et 261 à 270 à 2579 € TTC, et autorisé l'application de ces tarifs ainsi que la vente des concessions à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :23</b> SCA – M. LE MAIRE</p>	<p>DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIFFERENTS ORGANISMES Présents : 31 Procurations : 2 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a procédé à la désignation de représentants du conseil municipal au sein de différents organismes : <b><u>1 – Commission Municipale affaires scolaires et petite enfance</u></b> - Madame Véronique MENCARELLI  <b><u>2 - EPAGE du Sud-Ouest du Mont Ventoux</u></b> 1 suppléant - Madame Véronique MENCARELLI</p>

	<p><b>3 - Conseil d'Etablissement du Collège Alphonse Daudet</b>  1 représentant du conseil municipal - Madame Véronique MENCARELLI  <i>Adopté par 28 voix Pour( Vive Carpentras ; Relevons le Défi),  et 5 Abstentions ( Carpentras Bleu marine)</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :24</b>  CAB – MME CABASSY</p>	<p>CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS  AVENANT NUMERO 1 AU REGLEMENT INTERIEUR  Présents : 31 Procurations : 2  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'avenant n°1 au règlement intérieur du conseil municipal des enfants.  <i>Adopté par 28 voix Pour( Vive Carpentras ; Relevons le Défi),  et 5 Abstentions ( Carpentras Bleu marine)</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :25</b>  CAB –  M. BLANCHARD</p>	<p>MOTION RELATIVE AU DEPLOIEMENT  SUR LA COMMUNE DE CARPENTRAS  DES COMPTEURS COMMUNICANTS DIT COMPTEURS LINKY  Présents : 31 Procurations : 2  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté une motion relative au déploiement des compteurs communicants dits compteurs Linky, et autorisé Monsieur le Maire à rédiger un courrier à l'AMF et au gouvernement, afin d'obtenir des informations précises sur les conditions de déploiement des compteurs Linky et leurs conséquences sur la santé et le respect de la vie privée des usagers, ainsi qu'à prendre toutes dispositions afférentes au respect des souhaits des habitants qui s'opposent à l'installation au sein de leur domicile de ces nouveaux compteurs pour des raisons personnelles, de santé, et de sécurité.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :26</b>  PRST –  M. JAILLARD</p>	<p>CONVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX  COMTAT VENAISSIN (COVE) / VILLE DE CARPENTRAS  RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE  COMMANDE POUR L'ACQUISITION, LA FORMATION,  L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DES MATERIELS ET  DES LOGICIELS DE LA SOLUTION DE TELEPHONIE SUR IP  Présents : 31 Procurations : 2  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention à intervenir entre la commune de Carpentras et la Cove dans le cadre de la constitution d'un groupement de commande pour l'acquisition, la formation, l'installation et la maintenance des matériels et des logiciels de la solution de téléphonie sur IP.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :27</b>  PRST –  M. JAILLARD</p>	<p>CONVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX  COMTAT VENAISSIN (COVE) / VILLE DE CARPENTRAS  RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE  COMMANDE POUR DES SERVICES DE  TELECOMMUNICATIONS  Présents : 31 Procurations : 2  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention à intervenir entre la commune de Carpentras et la Cove dans le cadre de la constitution d'un groupement de commande pour services de télécommunications.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<b>RAPPORT N° :28</b> <b>SCA –</b> <b>M. LE MAIRE</b>	<p align="center"><b>POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU DES DECISIONS</b></p> <p align="center">Présents : 31 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal.</p> <p align="center"><i>A pris acte</i></p>
<b>RAPPORT N° :29</b> <b>SCA –</b> <b>M. LE MAIRE</b>	<p align="center"><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>

Affiché le : 4 octobre 2016



Le Maire

*(Signature)*  
**Francis Adolphe**